

Cet espace est réservé pour

L. A. BERGEVIN, 36 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

LA JUSTICE

"DIEU ET MON DROIT"

Cet espace est réservé pour

L. A. BERGEVIN, 35 à 45, Rue Notre-Dame. Voir l'annonce LUNDI.

Adresse : LA JUSTICE, QUÉBEC.

MERCREDI, 24 FEVRIER 1886.

Rédigé en collaboration.

LA JUSTICE QUÉBEC, 24 FEVRIER 1886.

UNE PROTESTATION

LE DEPART DU COLONEL DU 9e BATAILLON.

9e BATAILLON.

Les membres du 9ème Bataillon doivent se rendre CÉSOIR à 8.30 P. M., à la gare du chemin de fer du Nord pour présenter au Colonel AMYOT, à l'occasion de son départ pour Ottawa, des résolutions qu'ils ont adoptées hier soir.

Les membres du bataillon ont, paraît-il, l'intention de faire la démonstration aussi imposante que possible.

La déclaration solennelle de M. Chs. Dubé

La Justice a publié des affidavits dans lesquels il était démontré que M. T. C. Casgrain, avocat, avait distribué de l'argent pour faire applaudir M. Caron à Sillery.

La Justice a publié des affidavits pour démontrer que M. J. I. Tarte avait donné lui-même des coups de bâton à cette assemblée.

Les accusations de La Justice n'ont pas été contredites par les intéressés. M. Casgrain n'a pas nié et M. Tarte non plus.

Nous avons donc dit vrai puisque les coupables confessent jugement.

Mais, pour détourner l'attention publique, on veut maintenant faire croire que les directeurs de La Justice ont, eux aussi, essayé de faire manquer l'assemblée. L'on a d'abord eu l'effronterie d'accuser M. Amyot. Celui-ci répond : j'étais à Montréal. Cependant l'accusation reste, on a trop de mauvaise foi pour la retirer. On accuse ensuite M. J. F. Belleau. Une lettre de ce dernier publié dans le Canadien fait de suite justice de l'avance gratuite.—Finalement, comme il faut trouver absolument quelque chose, un autre des directeurs de notre journal—M. L. P. Pelletier—subit à son tour l'accusation ministérielle.

C'est bien ! mais nous allons de suite montrer à M. Tarte ce que l'on fait quand on n'est pas coupable : On nie carrément et péremptoirement.

M. Chs. Dubé, de Sillery, a donné une déclaration solennelle.

Il convient donc que nous introduisions à nos lecteurs ce M. Chs. Dubé et que nous leur disions ce qui est.

M. Dubé est un mesureur de bois employé chez M. Dobell pendant l'été. Il a une grande famille et il faut qu'il gagne son pain. Laissé à lui-même, M. Dubé n'aurait jamais signé la déclaration en question. Aussi ne lui en ferons-nous pas de reproches, sachant qu'il mérite plus de sympathies que de colère.

M. Dubé est un cabaleur conservateur ; au lendemain de l'exécution de Riel, il voulait M. Caron aux géonies, jurant ses grands dieux qu'il ne l'appuierait jamais. Il pria vivement M. M. Garneau et L. P. Pelletier d'aller parler à Sillery pour dénoncer celui qu'il appelait le renégat Caron ; il se rendit à l'assemblée de Charlesbourg où il fut pris d'un enthousiasme délirant, il assista à l'assemblée de Sillery et il fut des plus violents contre M. Caron. Après cette assemblée, en serrant la main de M. L. P. Pelletier pour le remerciement de son discours, il lui dit : Si Caron nient jamais se montrer ici promettez-moi sur votre parole d'honneur que vous viendrez lui répondre. M. Pelletier répondit : c'est bien mais à une condition c'est que vous ne changiez pas votre manière d'opinion, sur ce, M. Dubé prétendit qu'il voulait mourir s'il changeait d'opinion.

Les choses en restèrent là.

L'assemblée de Sillery survint et trouva M. Chs. Dubé employé à la citadelle et gagnant de l'argent par l'entremise de M. Caron. M. Pelletier qui n'ignorait pas cela, envoya cependant M. Thompson à la citadelle pour lui demander de venir à son bureau. M. Dubé se rendit et voici ce qui s'est passé :

Que le 18 février courant M. Charles alias Charlie Dubé est venu à mon bureau à ma demande. J'ai dit alors à ce monsieur que les journaux annonçaient l'assemblée de Sillery et que je voulais savoir de lui ce que les adversaires de M. Caron avaient à faire. Je lui manifestai en même temps le désir de me rendre à Sillery le soir avec quelques amis pour répéter devant M. Caron ce que nous avions dit en son absence. Sur ce, M. Dubé me répondit qu'il n'était pas tout-à-fait prêt à me dire ce qu'il en pensait, que, quant à lui, il gagnait de l'argent à la citadelle que sa famille était pauvre et qu'il ne voulait pas risquer de perdre sa place, ce que pendant il était plus que jamais opposé à M. Caron contre lequel il voterait toujours, mais, ajouta-t-il, je suis à peu près certain que tous les employés du gouvernement à la citadelle et au drill shed vont être obligés d'aller à Sillery ce soir ou bien ils perdront leurs places. Et moi je ne veux pas perdre la mienne. De plus, dit-il, j'ai vu M. Timmony, le maire, et je sais que les adversaires ne seront pas admis, même, s'il en vient, il pourrait leur arriver malheur ; cependant si M. Timmony consent tout le monde parlera. Je fis alors remarquer à M. Dubé qu'il était étrange qu'on n'admit pas de discussion. Mon homme me répondit : Pour tant si je n'étais pas pris comme cela, c'est moi qui vous arrangerais ça cette assemblée là.

Là-dessus je répondis : ce que je désire c'est une assemblée paisible où nous puissions parler ; nous ne voulons pas de train ni de bagarre. M. Dubé reprit : Donnez-moi une heure ou deux, je vais tâcher de voir M. Timmony, le maire, et je vous rendrai réponse. S'il faut que je prenne une voiture et que j'aille à Sillery ou ailleurs en ville pour cela, paiezz-vous mes dépenses de charretier, de barrière et autres ?—Je répondis : je paierai volontiers ces dépenses car je sais que tu es trop pauvre pour le faire toi-même. Prends une voiture et tâche d'obtenir du maire que les adversaires de M. Caron aient la liberté de parler ; j'attendrai ta réponse et, si nous sommes admis à l'assemblée, nous irons.

Là-dessus M. Dubé me laissa et une couple d'heures après, il me fit tenir la lettre suivante dont j'ai précieusement gardé l'original.

Quebec, 18th Feb. 1886. My dear Mr. Pelletier,

I am very sorry to tell you that I am pledged to Mr. Caron. So that I think that it is no use of you or your friends to come to Sillery.

Yours truly, CHS. DUBÉ.

(Traduction.— Je regrette de vous dire que je suis lié envers M. Caron, et je pense que vous et vos amis faites mieux de ne pas venir à Sillery.)

Je ne emphatiquement et péremptoirement avoir demandé à M. Dubé de faire manquer l'assemblée et je ne lui avoir offert aucune somme d'argent pour cela.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie et en vertu de l'acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires, et j'ai signé.

LOUIS P. PELLETIER. Prise et reconnue devant moi, à Québec, ce 24 février 1886.

V. W. LA RUE, Commissaire J. S.

REPONDEZ, S. V. P.

Absent de la ville presque toute la semaine, M. Amyot n'a pas écrit dans les derniers numéros de La Justice ; mais il faut obéir au mot d'ordre et se ruer sur lui. Jusqu'au saint Courrier qui s'en mêle, nous menaçant sans doute de nouvelles révélations d'antichambre. Au nom de la charité chrétienne, il nous fait résider dans des maisons de verre, et insinue que nous y croupons dans le crime. Supposons qu'il ait raison, que M. Amyot soit un grand criminel, ou est-il moins vrai que Sir Hector, pour faire sa cour à Ontario, a adopté le système de céder constamment les droits de sa province ?

En est-il moins vrai que c'est l'organe de Sir Hector, le Monde dont le Courrier est un pâle reflet, qui a soulevé l'opinion contre la pendaison, qui a suggéré des requêtes demandant grâce, lesquelles ont occasionné les requêtes orangistes demandant du sang ? En est-il moins vrai que ce sont nos ministres et leurs organes qui ont provoqué la lutte entre les orangistes et les citoyens paisibles, qui ont attiré à ce dernier le soufflet du 16 novembre ? En est-il moins vrai que ce sont eux qui ont promis une commission médicale, qui ont commencé l'œuvre de la protestation nationale et le mouvement national ?

Enfin, en est-il moins vrai que nous n'avons pas d'Orateur français à Ottawa, que le gouvernement a refusé un traité commercial avec la France, qu'il prive Québec du million qui lui est dû, qu'il a imposé l'acte des licences et le bill des franchises pour saisir les terres, que nous n'avons pas de ministres français au Sénat, que nous sommes maltraités sur l'intercolonial, qu'on ne fait rien pour attirer l'émigration française au Nord-Ouest, qu'on nous refuse une école de navigation à Québec, qu'on ne rend pas justice aux pilotes de Québec et à ceux de Montréal, que la législation se fait au point de vue centralisateur et unioniste à Ottawa, que les emplois publics sont distribués injustement, que le ministère a voulu enlever aux provinces leur droit de légiférer sur le mariage, que la presse de Sir John nous abreuve d'injures à Ontario, que l'orangisme domine, que les mépris ont été persécutés, sont détenus dans les cachots ou en exil, que le gouvernement a provoqué l'insurrection, que notre ville est systématiquement exclue des faveurs ministérielles et ostracisée, qu'on nous refuse les bateaux traversiers solennellement promis, qu'on s'est moqué de nous au sujet du pont et de la ligne courte, qu'on laisse enlever de Québec les ateliers que la loi, suivant les conventions des parties, exige de tenir ici, qu'on met dix ans à faire les travaux du havre qui auraient dû être faits en deux ans, que Sir Adolphe a lancé l'injure à l'adresse des mépris malheureux, qu'il a voulu se retrancher ensuite derrière le clergé, que les ministres ont fait de demandes et des avis des Evêques et des missionnaires du Nord-Ouest, qu'ils veulent se racheter et acheter l'opinion à coups de promesses de chemins de fer, qu'une certaine presse a, sans raison valable, abandonné le mouvement qu'elle avait commencé, que les ministres demandent de la révélation un support que les convictions honnêtes leur refusent, que Sir John, depuis que Cartier n'est plus là pour le contenir, se livre à une œuvre d'empêtement et d'absorption, que le pays, notre province surtout, n'a rien à perdre et tout à gagner en renversant le ministère actuel, que même il y est tenu pour sauver l'honneur national ?

Allez, messieurs de la presse ministérielle, gagnez votre avance, défendez vos maîtres et répondez s. v. p. à ces questions. Ça vaudra mieux que d'employer vos talents à attaquer une réputation au-dessus peut-être de vos atteintes.

Des-erteurs

On appelle deserteurs ceux qui s'intéressent à l'œuvre de la Justice, qui, logiques avec eux-mêmes, continuent les protestations commencées par toutes la presse et tout le public dès le 16 novembre dernier. Cela est écrit par ceux mêmes qui ont été à Belleville et à Montréal pérorer, tonner contre l'orangisme et Sir John, qui ont rédigé les résolutions des conseils municipaux, approuvés les résolutions de Bellechasse, combattu le Mail !

Des conditions nous traiter de deserteurs !

Il y a quelques années, quand M. Amyot réclamait justice pour Québec au parlement d'Ottawa, M. Tarte l'accablait, le flétrissait d'avoir du caractère et déplorait les liens de parti qui empêchaient une résistance plus générale. M. Amyot n'a pas changé sa ligne de conduite. M. Tarte peut-il en dire autant ? So rappelle-t-il l'élection de Levis ?

Faisons un retour dans le passé. La mort de Cartier et la chute de Sir John ont été presque simultanées. M. McKenzie a pris la direction des af-

aires, et est demeuré au pouvoir jusqu'en 1878. Avec Sir George pour le tenir en échec, Sir John nous avait rendu justice ; que ce fut de force ou d'amitié le résultat était bon. Une fois dans l'opposition, Sir John n'avait plus le pouvoir de nous nuire. Il est revenu au pouvoir, en 1878, flanqué des Bowell, Campbell et Pope, ces fanatiques qui demeuront légendaires. Sir Hector avait été battu à Rimouski. Un mouvement se fit pour le faire accepter comme collègue de Sir John. Les élections s'étaient faites sur la protection aux industries, et l'attention publique fut toute concentrée sur la politique fiscale pendant plusieurs années.

M. Amyot avait fait la lutte dans Bellechasse, sans le support des chefs et M. LaRue l'avait battu par 52 voix. Au bout de 4 années de litigation, une nouvelle élection avait lieu et M. Amyot était élu par 32 voix. Il ne s'agissait qu'une session avant les élections générales et fut une vigoureuse campagne pour faire abolir malgré les ministres d'alors, la taxe sur le tabac canadien. M. Amyot se présenta de nouveau en 1882, comme conservateur—il l'est encore—mais aussi prévenant ses électeurs qu'il ne voulait pas être astreint par les liens de parti, qu'il entendait faire passer le pays avant le parti.

Toute l'agitation qu'il fit aujourd'hui devant le public, il l'a faite en chambre et devant les comités : lo pour obtenir compensation à Québec sur le vote des 30 millions au C. P. R. ; 2o pour empêcher l'acte des licences de devenir loi ; 3o pour faire cesser la législation centralisatrice ; 4o pour empêcher Ottawa de légiférer sur les questions de mariage ; 5o pour protéger les pilotes ; 6o pour faire abolir la taxe sur le tabac canadien. Il venait d'introduire la question du commerce avec la France, lorsque le gouvernement l'a envoyé au Nord-Ouest. Devenu soldat, il n'a plus donné de trouble aux ministres dont les succès du 9e Bataillon faisaient l'orgueil. Les chefs ont alors réintégré le député de Bellechasse dans leurs bonnes grâces.

Car son indépendance l'avait fait mal noter dans le cahier des faveurs. La presse de Sir Adolphe l'injurait ; on l'excluait du dîner des députés conservateurs à la Rivière-du-Loup ; on refusait, pour le punir, de régler la question du quai de St. Michel ; on cherchait de toutes manières à le miner.

M. Amyot ne fait que suivre une ligne de conduite logique en censurant les ministres sur le question Riel. Il n'a rien à changer dans son passé ; on ne trouvera pas une contradiction dans ses paroles, ses actes ni ses votes.

Il se mentirait à lui-même, il mentirait à ses électeurs si, pour conserver les bonnes grâces des ministres, et éviter les persécutions de leurs sbires, il désertait le drapeau national dans cette lutte solennelle, entreprise par tout un peuple, pour conserver intacts les glorieuses traditions du passé.

ILS L'ONT VOULU.

Si grâce a été demandée pour Riel ; si la question entre orangistes et catholiques a été posée à Ottawa ; si les catholiques ont été soufflés ; si l'agitation a été intense et universelle ; si le parti conservateur s'est séparé de ses chefs :

LA CAUSE EN EST DUE AUX MINISTRES EUX MEMES ET A LEURS ORGANES

PREUVE (Suite.)

Le public serait étonné, s'il en était au courant ; car Riel a certainement commis des actes de folie. Le R. P. André, qui a rendu son témoignage, a déclaré que lorsque Riel parlait sur des sujets religieux, il avait l'esprit tout à fait détraqué. Le témoin ajouta : "Un jour, dans une réunion de prêtres, on examina la question de savoir si on pouvait permettre à un tel homme de recevoir les sacrements, et tout le monde fut d'accord qu'il était fou. Le télégraphe nous transmettait hier le témoignage suivant : "P. Garnot qui est prisonnier ici, dit qu'il croit Riel fou. Il n'a souvent dit, qu'il a souvent pris la nuit éveillé, et récitait continuellement des prières. Riel déclarait qu'il était venu pour diviser le pays entre sept différentes nations."

Le Rvd P. Fourmond dit qu'il n'a aucun doute sur l'état d'esprit de Riel. Il ajoute que ses vues religieuses surtout prouvaient qu'il était insensé.

Les témoignages des médecins aliénistes établissent suffisamment l'insanité du prisonnier. Le Dr Roy de l'Asile de Beauport, dit, qu'il n'hésite pas à se prononcer sur la folie de Riel. Il ne le croit pas responsable de ses actes. Pour décréter Riel de folie, le témoin se base sur ses pré-

tendues vues prophétiques et ses inspirations. Le Dr Clarke, de Toronto, dit que d'après ce qu'il a entendu, et d'après son propre examen, il n'a pas de doute que le prisonnier est fou.

Il admet cependant qu'il est en état de distinguer le bien du mal. Le Dr Clarke ajoute : "Si les témoins ont dit la vérité, il faut qu'il soit fou, car il n'aurait pu parler de partager le pays comme il l'a fait, et il se serait aussi abstenu de nombre d'autres actes de folie."..... Il n'y a pas de doute que Riel est un maniaque, mais un maniaque dangereux.

(Du Monde le 3 août 1885.)

..... En vue de la recommandation à l'élévation de la cour, le désir de tous paraît être que Riel ne soit pas pendu, et il n'y a qu'un cri de protestation contre le magistrat Richardson qui, contre toutes les règles et même toute décence, a pris sur lui-même d'annoncer au nom du gouvernement, qu'il n'y aurait un repit ni élémence."

(Le Monde le 5 août 1885.)

QUE PENSER DE RIEL

Sous ce titre, le Manitoba publie l'article suivant : "Louis Riel a-t-il le cerveau troublé ? Voilà la question que l'on adresse à ceux qui l'ont visité dans sa prison, et à ceux qui l'ont connu depuis les troubles de 70. Les uns répondent qu'il joit de toutes ses facultés mentales, et que si à certains moments on a remarqué chez lui des signes de folie, c'était une folie simulée, et que tout était calculé chez lui comme chez Félix Poudre, dans le but d'échapper à la mort, et d'obtenir sa liberté.

Les autres prétendent qu'il est véritablement troublé et maniaque, et que les preuves de folie qu'il donne sont des preuves d'une folie réelle. Pour nous, nous aimons mieux croire charitablement qu'il a le cerveau complètement troublé, que d'admettre qu'il simule la folie.

Et voici pourquoi : D'abord, il est certain que Riel déraisonne, et qu'il ne parle pas toujours comme un homme sensé. Celui qui converserait une demi-heure avec lui sans s'apercevoir de cela serait aussi fou que lui. Il se croit un grand prophète suscité de Dieu au 19e siècle pour réformer l'Eglise, ou mieux pour établir une religion en Amérique.

"La religion, dit-il, était en Asie avant J.-C., après J.-C., elle est passée en Europe ; aujourd'hui, au 19e siècle, elle doit être en Amérique ; il prétend que le Pape n'est plus rien, qu'il faut abandonner l'Eglise de Rome, et revenir sur beaucoup de points, à l'ancienne loi. Par exemple le dimanche ne doit plus être célébré ; mais on doit observer le sabbat juif, c'est-à-dire le samedi."

Il professe des idées abominables sur les dogmes les plus saints de l'Eglise Catholique, en particulier sur la sainte Eucharistie.

(à suivre.)

INCONVENANCE

Au club de la garnison, les règlements défendent de parler politique. Au mépris de cette règle bien connue, au banquet de Sir Adolphe, des discours politiques ont été prononcés, malgré les protestations de plusieurs membres du club. Il est vrai que la bâtisse appartient au gouvernement et qu'elle est louée seulement au club, que le gouvernement peut annuler le bail et priver les militaires de l'usage de la bâtisse. Mais il est peu d'écarter de se retrancher derrière ce pouvoir pour entreprendre les règlements de ceux dont on demande l'hospitalité.

A NOS MINISTRES.

COMBIEN DE TEMPS ENCORE LES MALHEUREUX METIS VONT-ILS LANGUIR AU PENITENCIER ?

LA MORT DE RIEL N'A-T-ELLE PAS SATISFAIT TOU- TES LES HAINES ?

LA VENGEANCE ORANGISTE N'EST-ELLE PAS ASSOU- VIE ?

Nous demandons leur grâce au nom de la civilisation et de l'humanité chrétienne, au nom de leurs femmes et de leurs enfants, et nous la demanderons ainsi chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit accordée ou que tout espoir soit perdu.

CET ESPACE EST RÉSERVÉ PAR

OCTAVE LEMIEUX & Cie, ENCHANTEURS.

253, RUE ET FAUBOURG ST-JEAN, 253.

Magnifique Harmonium à vendre à bon marché,

PAR OCTAVE LEMIEUX & Cie.

Un magnifique Harmonium presque neuf ayant coûté \$250.00 avec grand buffet en Noyer Noir et votre français richement sculpté, neuf jeux pedal d'expression, etc. Cet instrument est en ordre parfait et est offert au prix de \$150.00.

Pour toute information, s'adresser à notre bureau 253, rue et faubourg St-Jean, Québec. OCT. LEMIEUX & Cie, Enchanteurs. 19 février 1886. 6f-102

Ge que pensent nos freres des Etats-Unis

Nous avons suivi avec soin depuis le 16 Novembre le mouvement national chez les membres Canadiens-français des Etats-Unis, et il nous a fait plaisir de constater chez eux l'horreur que leur a inspiré l'exécution de Régina. Pour nous, l'expression d'opinion de la presse américaine de la République Américaine, et les résolutions de leurs nombreuses assemblées contiennent des enseignements dont nos concitoyens de la Province de Québec peuvent tirer un grand profit. Nos compatriotes, disséminés dans tous les Etats de l'Union sont libres des étreintes des partis politiques tels qu'ils existent dans notre province. N'ayant pas à faire entrer l'esprit de parti en ligne de compte, n'ayant pas à se demander, comme le font ici beaucoup de Canadiens français dégénérés, ce que leur rapporteroient les liaisons politiques et la servilité au gouvernement établi, ils ont jugé sainement l'exécution Riel et les conséquences qui en doivent résulter.

Aussi avons-nous été témoins d'un spectacle comme il s'en produit rarement. Partout, dans les grands centres, où la population française compte pour quelque chose, nous avons vu nos compatriotes se réunir, passer des résolutions de censure contre le gouvernement canadien et exprimer franchement leur dégoût pour l'assassinat judiciaire de Régina ; et l'écho des indignation meetings de notre province se répétait de l'autre côté de la ligne 45 avec une force extraordinaire. L'on a pu dire quelque part qu'il était étrange de voir les canadiens-français des Etats-Unis s'occuper si vivement d'une question qui aux yeux de quelques-uns n'est qu'une affaire de parti politique. Mais, si on étudie un peu ce qui se passe et si on veut aller au fond des choses, on voit l'immense portée de ces démonstrations faites par nos compatriotes à l'étranger. La plupart d'entre eux, forcés un jour par l'ineurie de nos gouvernants, d'aller gagner sur la terre étrangère le pain de leur famille y sont devenus citoyens américains. Nos luttes de partis politiques, les avachissements ministériels d'une race décline ou qui voudrait le devenir n'étonnent pas le patriotisme. Eloignés du théâtre des dissensions qui préparent notre décadence comme peuple, habitant par conséquent une sphère plus libre et où les mesquins intérêts personnels n'entraient pas les mouvements généraux du cœur, ils protestent tous ensemble, avec une union une entente et une ardeur que seul peut produire le souvenir si cher de la patrie absente qui souffre de l'oppression tyrannique.

L'or des gouvernements ne salit pas leurs mains et ne flétrit pas leur conscience. Les intérêts des chemins de fer les besoins du moment, la res an, ad domi n'arrêtent pas les élans de leur patriotisme, ils n'ont pas besoin de se faire les courtisans du pouvoir.

Et leur jugement est aussi sain qu'impartial. A nos concitoyens de la province de Québec, à ceux chez qui l'esprit de parti n'a pas détruit l'idée primordiale du devoir et l'amour du sol natal à nos chers concitoyens du Canada nous offrons ce tableau, peinture vivante de patriotisme, et nous leur demandons d'en garder souvenance dans les luttes que l'avenir nous réserve.

Grand nombre de soldats du 9e Bataillon sont sans ouvrage, ayant perdu leurs engagements pour l'année 18-86. Il est pénible que, pour punir le commandant du 9e Bat. de son indépendance en politique, on ne se contente pas d'injurier ces soldats, mais qu'on les prive de leur droit inaliénable de faire garnison à la citadelle. Au moins, qu'on ne punisse pas la vengeance jusqu'à renvoyer ceux qui complètent actuellement les cadres du 9e.

DERNIERE EDITION

Le 9e Bataillon

Nous avons annoncé dans notre première édition que le 9e bataillon se réunissait à 8.30 hrs. P. M. à la gare du chemin de fer du Nord.

A la Cour

Ce matin, avant l'ouverture de la cour de Révision, le barreau s'est réuni et a passé une résolution demandant aux juges de vouloir bien à l'avenir choisir deux jours fixes par mois pour la reddition des jugements et aussi de faire afficher d'avance au greffe la liste des causes dans lesquelles le jugement sera rendu.

L'ouverture de la cour de Révision, le barreau se rendit en corps et l'Hon. M. Laugel, le bâtonnier, donna lecture de la résolution adoptée, et demanda l'assentiment de la cour à cette résolution.

Remis

Plusieurs articles importants remis à demain : entr'autres un article sur "les grèves", un compte rendu sur "l'assemblée des soldats du 9ème à la rue Dorchester" et plusieurs correspondances.

Pas seul

A en croire le *Canadica*, il n'y aurait que M. Amyot, parmi les députés fédéraux, qui demeurerait fidèle à ses déclarations du 16 novembre. Que notre district ne s'y trompe pas: il y en a d'autres. Citons MM. Bergeron, Coursoi, Cathbert, Desjardins, Dupont, Desautels, Girouard, Gaudet, Gigault, Guilbault, etc., etc. Plusieurs que le gouvernement réclame ont fait à leurs électeurs et au pays des promesses trop solennelles pour les pouvoir violer déceintement.

A l'Union Commercial

Paris sous le second Empire

Le maire Langelier a donné hier soir, une conférence très agréable et très instructive sur les événements dont il a été témoin pendant son séjour en Europe, de 18-1 à 1883. Il a donné une idée exacte du mouvement politique et religieux de l'époque où il étudiait à Paris.

NOUVELLES COURANTES

Cour du Recorder

Un homme pour avoir exposé sa personne par de la halle Montcalm, a été condamné à \$ 5 et les frais. Un jeune homme pour avoir glissé dans la Côte Lamontagne, est condamné à \$ 5 et les frais.

La cause concernant les propriétaires de la Côte à Cotton a été de nouveau entendue ce matin. Plusieurs preuves ont été entendues; la cause est prise en délibéré devant le juge.

Cercle de La Salle

M. N. Legendre donnera ce soir, à 8 heures, une lecture au "Cercle de La Salle". Sujet: — Une heure avec le bon Lafontaine.

Depart des clubs de raquette

Il y avait foule ce matin à la Gare du Pacifique. Au delà de cent cubistes partaient pour Ottawa. A cette occasion un train spécial a été mis à leur disposition. Voici les noms des différents clubs de raquette qui prennent part à l'excursion: Le Québec, l'Aurora, Les amateurs de raquettes de l'Union Commercial, le Haron, le Waterley, le Montaigne, les Jacques-arte, le Volageur, l'Éclair, le Canadien et le Plus vite le Front, et l'Éclair (avec ses deux drapés). En tout treize clubs sont représentés à cette excursion qui promet d'être un véritable succès.

compagnont nos amis. Des hurrahs enthousiastes ont été lancés par la foule au départ des trains.

Cour de police

Pierre Guilmette, sous accusation de vol d'outils, en décembre dernier, chez son maître, à St Henri, plaide coupable. Le même Pierre Guilmette est accusé d'un vol de \$49 chez un nommé La Vallière, même paroisse, commis le 19 février courant, même plaidoyer. Sentences remises à un jour ultérieur.

Societe de pref et placements de Quebec

L'assemblée générale annuelle de cette société a été tenue lundi, et les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année courante: Louis Bourget, F. Kirouac, F. E. Hamel, C. W. Carrier, Ls. Bilodeau, Ls. J. Demers, Ed Lacroix, Guil. Bouchard et Fontunat Dionne. Et à une réunion subséquente des directeurs, tenue hier, M. F. Kirouac a été élu président, et M. Guil. Bouchard, vice-président.

Résolutions de condoléances

Le barreau de Québec a eu lundi matin, à la bibliothèque du palais de justice, une réunion sous la présidence de l'hon. D. A. Ross, C. R. Des résolutions de condoléances ont été passées à l'occasion de la mort du juge McCord.

Les membres de la congrégation des hommes de St-Roch ont aussi passé des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de M. P. X. Juneau. M. Juneau avait été secrétaire de cette société pendant 44 ans.

Spencer Wood

La réception de madame Masson, hier soir, a été couronnée d'un succès splendide. Au delà de 600 personnes étaient présentes. Pour qui connaît son Excellence et madame Masson, pas besoin de dire que la plus franche gaieté et un entrain parfait n'ont cessé de régner jusqu'à près de deux heures ce matin. Madame Masson dans le quadrille d'honneur avec l'hon. C. A. P. Pelletier et son honneur le Lt Gouverneur avec madame juge Routhier. Les Salles étaient décorées avec le plus haut goût, la serre ornée de fleurs les plus rares, prêtait ses charmes aux douceurs qui venaient à l'appui de deux heures ce matin. Madame Masson dans le quadrille d'honneur avec l'hon. C. A. P. Pelletier et son honneur le Lt Gouverneur avec madame juge Routhier.

Au Y. M. C. A.

Hier soir une foule considérable se pressait à la salle Y. M. C. A. pour entendre le conférencier, M. J. M. LeMoine, si avantageusement connu du public québécois. M. LeMoine a eu le soin de produire devant ses auditeurs des tableaux, des différents endroits qu'il a parcourus, et a facilité beaucoup par ce moyen, l'interprétation de sa lecture. Nous avons pu voir Hongkong, La Haye Sainte, Papeete, Plancholet, Roso, une, la Belle Alliance, fameuse dans l'histoire par la rencontre qui s'y fit de Blücher et de Wellington, après la sanglante défaite du grand Napoléon. Le savant conférencier a dit que nous aussi nous avions notre Hongkong, et tous savent l'assaut meurtrier que livra le vaillant Lévis aux Highlanders de Murray, sur le chemin Ste-Foye, tout près du monument des baves. Alors existait-il, un moulin, dit le *montu Danant*, qui a vu couler autour de ses murs un sang si généreux.

En terminant, M. LeMoine a fait une citation splendide de Victor Hugo, sur le champ de bataille de Waterloo, qui a été applaudi à outrance. Avant de se séparer, les auditeurs ont voté des remerciements bien mérités à celui qui les avait intéressés à un si haut degré.

Prodigieux

Un des fils de M. Philippe Paradis, organiste de St. Raphaël, âgé seulement de trois ans et neuf mois, joue déjà du piano, touche l'harmonium et le orgue. Entre autres morceaux de son jeune répertoire, il joue une valse de Mozart, exécute le *petit pé*, ainsi qu'un duo avec son frère.

L'art de la musique est tellement inné en lui, qu'à l'heure qu'il est, il chante tous les opéras que son père a exécutés devant lui; il parle très peu, et les quelques paroles qu'il prononce sont prononcées en chantant. Son frère aîné accompagnant le chant à l'orgue à l'âge de sept ans; aujourd'hui âgé de neuf ans, il semble se moquer des morceaux les plus difficiles à exécuter. Avant longtemps il sera certainement l'un des plus habiles musiciens du Canada.

E-pérons que ces deux jeunes talents musicaux seront cultivés avec soin, et que les canadiens-français pourront s'en orgueillir du nom de nos musiciens.

Personnel

L'hon. Juge Routhier est de retour de la Malbaie. Mme Edouard Masson, Mme Jos. E. Masson, M. et Mme Jos. H. Masson, M. René Masson de Montréal, émanent, on cette ville hier, pour assister à la grande réception à Spencer Wood. Le col. Irvine de la police montée du Nord-Ouest est en cette ville. M. H. M. Price, est de retour d'un voyage aux Bermudes. M. B. Spaulding et sa famille, sont de retour de New York. Son honneur le Juge Caron, est arrivé de Montréal, hier. M. C. S. E. Gagnon, M. P. P., pour K. Mouraska, est à Québec.

Diner

Les élèves pensionnaires de l'Université Laval sont allés hier soir prendre le diner au bazar du Patronage. C'était une bonne œuvre et une agréable distraction, qui nous fit oublier pendant quelques heures l'aridité de l'anatomie. Après avoir fait honneur aux mets variés qui encombraient les tables, des santes furent proposées et bues avec un joyeux entrain. Force discours furent prononcés et accueillis avec enthousiasme. Puis chacun se dispersa dans la salle, fumant un cigare ou une cigarette, pour lesquels on payait avec joie et empressement des droits de douane assez élevés. Il y eut musique, chant, etc. En somme, nous nous sommes bien amusés, et nous ne saurions trop remercier les dames directrices du bazar et les jeunes demoiselles qui nous ont fait passer une aussi agréable soirée. Ne sachant pas faire un compliment, nous dirons seulement qu'elles étaient admirables dans la manière de faire les choses. UN UNIVERSITAIRE.

MAISON A VENDRE OU A LOUER.

Une superbe maison à deux étages, en briques solides, de 29 x 24, avec une boutique de 20 x 18, chauffée par une fontaine à air chaud. Cette propriété très confortable comprend un magasin, une boutique, un logement privé et un hangar. Poste très avantageux pour le commerce, sur la rue Commerciale, No. 91, au pied de la Côte Davidson, et près de la station de l'Intercolonial, Lévis. Possession au premier mai prochain. Conditions avantageuses.

S'adresser au propriétaire, F. X. THOMPSON, Ferblantier, Lévis, ou à L. E. THOMPSON, à La Justice, 23 février 1886. 6f-10f

CHEMINS DE FER

CENTRAL VERMONT

ENTRE BOSTON, NEW-YORK & MONTREAL

ROUTE LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS COURTE.

Tous les trains sont munis de plateformes M.P.R. et de ventilateurs automatiques Westinghouse.

TRAINS ALLANT AU NORD

LES TRAINS LAISSENT HOLYOKE :

4.5 a.m.—Train express du jour pour Montréal, Québec, Ottawa et tous les points pour le Nord et l'Ouest, arrivant à Montréal à 8.20 p.m.

1.15 p.m.—Train rapide pour Montréal, Québec et tous les points du Canada, arrivant à Montréal à 11.20 p.m.

Les trains wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de New-York à Montréal via Springfield, Boston et New-York.

8.45 p.m.—Train de nuit pour St. Jean, Montréal, Québec et tous les points Nord et Ouest, arrivant à Montréal à 8.25 a.m. Les wagons dortoirs Pullman sont attachés au train de Springfield à Montréal.

ALLANT AU SUD.

LES TRAINS LAISSENT MONTREAL

8.30 a.m.—Express du jour pour Holyoke, Springfield, New-York, Boston et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Holyoke à 6.35 p.m. Les wagons buffet Pullman sont attachés aux trains de Montréal à New-York via Holyoke et Springfield, ainsi pour Boston via Lowell.

8.30 p.m.—Train express de nuit pour Holyoke, Springfield, New-York, Boston et tous les points dans la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Holyoke à 6.45 a.m.

Des chars dortoirs Pullman sont attachés aux trains express de nuit entre Montréal et Boston et entre Montréal et Springfield.

Pour les billets et toute information, s'adresser aux agents locaux du Central Vermont ou à

W. W. WARD, Agent des passagers pour le C. R. R. R. Holyoke, Mass.

W. HOBART, Surintendant-général, S. W. CHAMMINGS, Agent général des passagers.

LIGNE DE BOSTON, LOWELL, ET CONCORD.

Depuis le 23 NOVEMBRE 1882, les trains laissent Manchester :

Pour Nashua, Lowell et Boston, à 6.13, 8.07, 11.03 heures a. m., 1.17, 3.23, (ex) 7.04, (ex) p. m., dimanche à sept heures.

Pour Salem à 9.13, 11.03 heures a. m. et 4.17 hrs p. m.

Pour Worcester, Springfield et New-York à 6.13, 11.03 a. m., 4.17 p. m.

Pour Providence, R. L. et New-York (via Fall River Line), à 6.13 et 11.03 heures a. m.

Pour New-Market Junction et Portsmouth à 8.12 a. m. et 4.25 p. m.

Pour Concord à 9.37, 10.58 (ex) a. m., 2.17, 4.57, 7.11, 8.26 (ex) p. m.

Pour Suncook et Hooksett à 9.37 a. m. et 2.17, 4.57 et 7.11 p. m.; dimanche à 3.23 p. m.

Pour Epsom, Pittsfield, etc., à 4.57 p. m.

Pour North Weare à 11.15 a. m. et 5.15 p. m.

LES TRAINS LAISSENT BOSTON :

Pour Lowell à 7.30, 8.00, 9.00, 10.00, 11.00 a. m., 12.00 m., 1.30, 2.30, 3.00, 4.00, 4.45, 5.35, 6.15, 7.00 p. m. et 11.15 p. m.; le mercredi.

Pour Nashua, Manchester et Concord à 7.30 et 9.00 a. m., 12.00 m., 3.00, 5.35 et 7.00 p. m. à 1.00 p. m., le dimanche.

Pour Petersborough à 7.30 a. m., 3.00 p. m.; retour à 6.15 a. m. et 3.00 p. m.

Pour Keene à 7.30 a. m., 3.00 p. m.; retour .00 a. m. et 2.30 p. m.

LAISSENT LOWELL :

Pour Boston à 5.15, 7.35, 7.30, 8.30, 9.05, 9.25, 11.00 a. m., 12.15, 1.19, 2.24, 4.20, 4.30, 5.30, 5.49, 6.29 et 8.03 p. m.; et 9.50 le mercredi.

LAISSENT SALEM

Pour Manchester à 7.10, 10.55 a. m., 4.40 p. m. et fait jonction à Nashua avec le train pour Milford, Wilton, Greenfield et Keene. H. CHAMBERLIN, Surintendant.

WORCESTER & NASHUA & ROCHESTER. La ligne la plus directe pour St-Jean, St-Henri, Montréal, et toutes les parts du Canada. Départ des convois de Worcester, pour Nashua et les stations intermédiaires: 6.33, 11.15 a. m.; 4.30 et 6.30 p. m. Pour Nashua, Concord et tous les endroits de Canada: 8.20 a. m.; 6.30 p. m. Pour Nashua, Rochester et Portland: 7.30, 11.15 a. m. Pour revenir de Portland: 7.30 a. m.; 1.10 p. m. De Nashua: 7.10, 11.55 a. m.; 4.00 et 5.10 p. m. De Montréal aux Etats-Unis: 8.30 a. m.; 8.30 p. m. G. E. W. HURLBURT, Surintendant. C. A. WAITE, agent général des billets. J. B. LEPIRE, agent canadien. 28r janvier 1886.

A Vendre.

20 MAGNIFIQUES VACHES A LAIT, justement arrivées des Cantons de l'Est. Par ED. HICKEY, Coin des rues St-Roch et Ste-Marguerite. Sans rivales dans le marché. 20 février 1886. 10f

AVIS.

EST EN VESTE CHEZ

M. BEAUD, 234, rue et l'angle St-Jean. MM. DROUIN & FRERE, 26, rue St-Joseph, St-Roch. M. FILTEAU & FRERE, 27, rue Duane. M. A.-O. RAYMOND, 46, rue la Fabrique. M. S. CHAPERON, 38, rue la Fabrique. MM. CASTONGUAY & VAILLANCOURT, rue St-Vallier, St-Sauveur. M. DARVEAU, 151-153, rue St-Joseph. M. N. CAMERON, 234, rue St-Jean. N. DESCHENE & CIE, rue St-Joseph. 25 janvier 1886. 6f

Maison à Louer.

A la Canadienne, sur le chemin de Beauport à un mille du pont de Dorchester. Une magnifique résidence à louer, avec toutes améliorations modernes. Neuf appartements avec cuisine et trois appartements en dessous. S'adresser à V. W. LARUE, ou à J. T. LEVALLÉE, Chien d'Or. 4 février 1886. 8f

MONTAMBAULT,

LANGELIER, LANGELIER & TASCHEREAU, AVOCATS, No. 56, RUE ST-PIERRE, BASSE-VILLE. Suivront régulièrement les cours des districts de Montigny et de Beauce 9 février 1886. 1m-9f

PENNÉE & PEER,

MARCHANDS A COMMISSIONS DE FLEUR, GRAINS ET PROVISIONS, Québec et Toronto. BUREAU A QUÉBEC, BUREAU A TORONTO. 133, rue St-Pierre. 43, Wellington East. 30 janvier 1886. 6m-7f

Province de Québec, District de Québec. Cour Supérieure. No. 732. DAME MARIE ANNE LAFOND, épouse de Athanase Douville, de la paroisse de St-Casimir, dans le district de Québec, marchand, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse; vs. HONORÉ CASALTY, H. C. S. Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

Le dit ATHANASE DOUVILLE, du même lieu, Défendeur. Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause. Québec, 3 février 1886. J. A. LEMAY, Proc. de la Demanderesse. 5 février 1886. 1m-8f

L. A. BERGEVIN,

35 à 45, RUE NOTRE-DAME, TAILLEUR FASHIONABLE, MANUFACTURIER DE HAUTES FAITES ET MARCHAND DE MARCHANDISES (SÈCHES EN GENERAL). Habillements pour Messieurs faits sur commande sous le plus court délai, COUPE PERFECTIONNÉE. MAIN D'ŒUVRE GARANTIE. Spécialité: Marchandises de haut goût à bas prix. Québec, 9 janvier 1886.

J. GILBERT,

CORDONNIER, 296 et 298, Rue St-Jean, Québec. Tient constamment un assortiment général de Chaussures pour hommes: Souliers Satin Bleu Pâle, Satin Blanc, Satin Noir, Kid Blanc, Chevreau Noir et Souliers perlés noir et blanc. Aussi, Chaussures en Cuir, en Drap et en Caoutchouc de goût et de fantaisie à des prix modérés. 20 janvier 1886. 1m-4f

A VENDRE OU A LOUER

Ce grand terrain en face du moulin Peters, rue du Prince-Edouard, ayant une superficie d'un-delà de douze mille pieds, propre à y faire le commerce de bois de construction ou de chauffage. Possession immédiate, si on le désire. S'adresser à DUBEAU & CIE, ou à J. B. Z. DUBEAU. 21 janvier 1886. 3fps 3s-5f

TANNAGE A LA FAÇON,

TANNERIE DUGAL, QUÉBEC. Ceux qui ont des peaux à faire tanner sont priés de les faire parvenir à l'établissement du soussigné. TANNAGE ET CORROYAGE de première qualité. Prix modérés. JOSEPH DUGAL, TANNER, 330 et 332, RUE ST-VALIER, SAINT-ROCH. 20 janvier 1886. 1m-4f

UNE AUTRE GUERISON

Obtenue par l'Eau Minérale St Léon MM. GINGRAS, LANGLOIS & CIE. Messieurs,—Depuis près de quarante ans je souffrais horriblement des bronches. Après avoir essayé différents remèdes, sans aucun soulagement, je me suis décidé à faire usage de L'EAU ST LÉON, j'en ai fait usage depuis sept mois et je suis maintenant complètement guéri. A ceux qui désireront avoir quelques informations, je crois qu'il sera de mon devoir de faire part de mon expérience, s'ils s'adressent à moi, à mon bureau, No. 139, rue St-Pierre ou à ma résidence privée, No. 39, rue St. Patrice.

ALPHONSE GAUMONT, Créateur. St-Jean Deschallions, 11 janvier 1886. 4f

A. A. RHEAUME, L.L.B., AVOCAT. BUREAU, No. 9, rue Desjardins, Haute-Ville. BUREAU DU SOIR, No. 185, rue Desosses, St-Roch. 30 janvier 1886. 1m-7f

BEDARD, GIRARD & CIE Commissionnaires et Négociants HENRY A. BEDARD, COMPTABLE ET LIQUIDATEUR, Coin des Rues Notre-Dame et Lamontagne, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

E. JACOTE (ÉTABLI EN 1865.) HORLOGERIES, BIJOUTERIES, ORFÈVRES, etc., etc., importées par E. JACOTE, en face du presbytère St-Roch. Québec, 9 janvier 1886.

HONORÉ CASALTY, H. C. S. La célèbre Eau Minérale de St Léon est en vente chez tous les principaux Pharmaciens et Epiciers de la ville pour la modique somme de 25 cts le gallon. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls Agents pour toute la Province, Vis-à-vis l'Archevêché. 29 janvier

LE LOOP BLANC

(Suite.)

Assez nombreux et assez unis pour combattre si nulle autre ressource ne pouvait être employée, les gens de la forêt attendaient, confiants dans les retraites inaccessibleles qu'offrait à chaque pas le pays, confiants surtout dans la connaissance parfaite qu'ils avaient de leur forêt, cet immense et sombre labyrinthe dont les taillis reliaient la campagne de Rennes aux faubourgs de Fougères et de Vitry.

Dans ces trois villes, ils avaient des adhérents. Le premier coup de mousquet tira sous le couvert de la plébe dénudée des basses-rues de Rennes, les historiciens bourgeois de Vitry, qui portaient encore brassards, hauberts et salades, comme des hommes d'armes du XVIe siècle, et les habiles braconniers de Fougères. Avec tout cela, il était raisonnable d'espérer que les sergents de M. de Pontchartrain pourraient ne point avoir beau jeu.

Il y avait au monde un homme qu'ils respectaient tant que si ce homme leur, eût dit : Payez l'impôt au roi de France, ils auraient peut-être obéi. Mais cette homme n'avait garde. Il était justement, cet homme, l'un des plus obstinés débris de l'Association bretonne, et sa voix retentissait encore de temps à autre dans la salle des Etats, pour protester contre l'envahissement de l'ancien domaine des Riches dues par les gens du Roi de France.

Il avait nom Nicolas Tremblay de La Tremblay, seigneur de Boixis-en-Forest, et possédait, à une demi-lieue du bourg de Liffré, un domaine qui le faisait suzerain de presque tout le pays.

Son château de La Tremblay était l'un des plus beaux qui fût dans la Haute-Bretagne; son manoir de Boixis n'était guère moins magnifique. Il fallait deux heures pour se rendre de l'un à l'autre, et tout le long du chemin on marchait sur la terre de Tremblay.

M. Nicolas, comme on l'appelait, était un vieillard de grande taille et d'austère physionomie. Ses longs cheveux blancs tombaient en mèches épaisses sur le drap grossier de son pourpoint coupé à l'ancienne mode. L'âge n'avait point modéré la fougue de son sang. A le voir droit et ferme sur la selle, lorsqu'il chevauchait sous la futaie, les gens de la forêt se sentaient le cœur gaillard et disaient :

— Tant que vivra notre monsieur, il y aura un Breton dans la Bretagne, et gare aux sangsues de Paris.

Ils disaient vrai. Le patriotisme de Nicolas Tremblay était aussi indéfectible qu'exclusif. La décadence graduelle du parti de l'indépendance, loin de lui être un enseignement, n'avait fait que grandir son obstination. D'année en année, ses collègues des Etats écoutaient avec moins de faveur ses rudes protestations; mais il protestait toujours, et c'était la main sur la garde de son épée qu'il fulminait ses menaçantes diatribes contre le représentant de la couronne.

Un jour, pendant qu'il parlait, messieurs de la noblesse se prirent à rire et plusieurs voix murmurèrent : — Décidément, monsieur Nicolas a perdu la tête !

Il s'arrêta tout à coup : une grande pâleur monta jusqu'à son front; son œil lança un éclair. Il se couvrit et gagna lentement la porte. Sur le seuil il croisa ses bras et envoya au banc de la noblesse un long regard de défi.

— Je remercie Dieu, dit-il d'une voix lente et durement accentuée qui pénétra jusqu'aux extrémités de la salle, je remercie Dieu de n'avoir perdu que la tête, quand messieurs mes amis, eux, ont perdu le cœur.

A ce sanglant outrage vous eussiez vu bondir sur leurs sièges tous ces fiers gentilshommes. Vingt ripées furent à l'instant dégainées. Nicolas Tremblay ne bougea pas.

— Laissez la vos épées, reprit-il. Moi aussi, je me suis insulté; pourtant je me retire. Ce n'est point du sang breton qu'il faut à ma colère. Adieu, messieurs. Je prie Dieu que vos enfants oublient leurs pères et se souviennent de leurs aïeux. Je me sépare de vous et je vous renie. Vous avez mis la Bretagne au tombeau; moi, je mettrai du sang sur le tombeau de la Bretagne. Quand il n'est plus temps de combattre, il est temps encore de se venger et de mourir.

M. de La Tremblays monta sur son bon cheval et prit la route de son domaine.

Ceux qui le rencontrèrent en chemin, ce jour-là, ne prirent deviner les pensées qui se pressaient dans son esprit. Robusto de cœur autant que de corps, il savait garder au dedans de lui sa colère. Son front restait calme, son regard errait, vague et indifférent, sur le plat paysage des environs de Rennes.

Lorsqu'il entra sous le couvert de la forêt, le soleil baissait à l'horizon. M. de La Tremblays contempla plusieurs fois avec convoitise les retranchements naturels et impenetrables qu'offrait à chaque pas le sol vierge; il comptait involontairement ces hommes vigoureux et vaillants qui le saluaient de loin avec une respectueuse affection.

— La guerre, pensait-il, pourrait être terrible avec ces soldats et ces retraites. Il arrêtait son cheval et devenait rêveur. Mais bientôt une idée tyrannique fronça ses sourcils grisoyants. Il se redressait et son œil brillait d'un saugave éclat. — Point de guerre! disait-il alors. Un duel! Un seul coup, une seule mort!

Et M. de La Tremblays, enfonçant ses éperons dans les flancs de son cheval, combinait un de ces plans dont l'extravagante hardiesse amène le sourire sur les lèvres des hommes de bon sens, et que le succès peut à peine sanctionner : un plan audacieux, chevaleresque, mais impossible, et fou, dont l'idée ne pouvait germer que dans un cerveau de gentilhomme campagnard, ignorant le monde et toisant la prose du présent à la poétique mesure du passé.

Il ne faudrait point pourtant se méprendre et taxer Nicolas Tremblay de démenée, parce que son entreprise dépassait les bornes du possible. Il le savait et son enthousiasme ne lui cachait point la profondeur de l'abîme.

Mais c'est un de ces hommes à cervelle de bronze, qui voient le précipice ouvert et ne s'arrêtent point pour si peu de chemin.

Une seule circonstance eût pu le faire hésiter. La maison de La Tremblays n'avait qu'un héritier direct, Georges Tremblay, petit-fils du vieux gentilhomme. Que deviendrait cet enfant de cinq ans, frappé dans la personne de son aïeul et dépourvu de protecteur naturel, Nicolas Tremblay supportait impatiemment cette objection que lui faisait sa conscience.

— Si je réussis, pensait-il, Georges aura un héritage de gloire; si j'échoue, monsieur mon cousin de Vannoy lui gardera son patrimoine. Vannoy est un bon chrétien et un loyal gentilhomme.

Comme il prononçait mentalement ces paroles, une voix grêle et lointaine lui apporta le refrain d'une chanson du pays, sorte de complainte dont l'air mélancolique accompagnait le récit du trépas d'Arthur de Bretagne, méchamment mis à mort par son oncle Jean sans Terre.

M. de La Tremblays se sentit venir au cœur un pressentiment funeste en écoutant cela.

— Impossible! murmura-t-il pourtant; M. de Vannoy est un digne parent.

La voix se rapprochait, le chant semblait prendre une nuance d'ironie.

— D'ailleurs, poursuivait le vieux gentilhomme, mon petit Georges est Breton; son bonheur, comme son sang, appartient à la Bretagne.

(A suivre.)

SALLE JACQUES-CARTIER. GRAND FESTIVAL. DONNÉ SOUS LE Patronage distingué de Son Honneur le Lt-Gouverneur et Mme Masson, Par M. X. CREPAULT, ex-organiste de St-Roch, aidé des meilleurs artistes ainsi que de ses élèves et des membres de l'Union St-Joseph et St-Roch, VENDREDI, LE 5 MARS 1886. Prix des places: Sièges réservés 50 cts, Parterre 30 " Galerie 20 "

Cartes en vente chez MM. F. Desjarzins, H. Drouin & Frère, Libraires, rue St-Joseph, St-Roch, J.-O. Filteau, Libraire, rue Bradae, Haute-Ville, F. Richard, Tabacconiste, rue de la Couronne, St-Jean, J. Lacroix, Tabacconiste, rue St-Vallier, St-Sauveur, et J. A. Langlais, Libraire, rue St-Joseph, où le plan de la Salle est déposé, ainsi que des membres du comité, 22 février 1886. 8f-107

A Vendre. Les deux magnifiques propriétés: une située au No. 63, rue St-Augustin, en pierre de taille et dans le meilleur ordre possible. L'autre, bâtie en brique blanche sur la rue St-Jean près de l'Eglise. Elle contient 12 chambres, un large grenier, une cave, bain, gaz, etc. S'adresser à P. LEMAY, 63, St-Augustin, 28 janvier 1886. 1m-73

Vin de St-Michel.—Tel est le nom d'un vin français, introduit dans le pays, et qui est reconnu comme le vin le plus naturel. Il est nutritif, fébrifuge et reconstituant. C'est un tonique excellent, indispensable aux enfants qui sont d'une constitution chétive. En faisant usage de ce vin, le sang prend son cours naturel et régulier, et bientôt disparaissent la maigreur, les pâles couleurs, les palpitations, les migraines ou autre indispositions. Cet excellent vin est en vente chez M. Chs. S. Riverin, épicer, rue de la Couronne (ancienne maison Blumhart & Riverin.)

DEPOT GÉNÉRAL. Le soussigné désire informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un DEPOT GÉNÉRAL, et qu'il a toujours en mains des journaux français et anglais de toutes nuances, y compris le "New York Illustrated Sporting World." Aussi, un excellent choix de Cigarettes, Tabac à Fumer et à Chiquer, Cigarettes, Pipes, Porte-Cigarettes, Poches-Cigarettes, Paperettes, etc. A L'ENSEIGNE DU TAMBOUR, 234, Rue St-Jean. P. N. CAMERON 20 janvier 1886. 1m-50

LE DOCTEUR HERBEAU

(Suite.)

—Monsieur, lui dit-il d'un air moiceste, je regrette que tant de lumières ne puissent se produire au grand jour et sur un plus vaste théâtre. Lorsqu'on voit la foule des médiocrités se disputer la scène du monde, on ne saurait trop déplorer que tant de nobles intelligences se tiennent dans les coulisses, sans éclat et sans bruit, et disparaissent oubliées de la gloire qu'elles n'ont point sollicitée, pareilles à ces astres qui s'éteignent avant que leur clarté soit venue jusqu'à nous.

—Monsieur, s'écria Aristide plein d'une confusion charmante; Monsieur, vous me flattez!

—Durant les courts instants que j'ai passés auprès de madame Riquemont, ajouta M. Savenay, j'ai pu me mettre au courant du traitement que vous avez suivi pour combattre le mal; j'approuve en tout point ce traitement comme une application naturelle et directe de vos théories générales.

—A la bonne heure! s'écria M. Riquemont, voilà qui est noblement terminé; et si Louison ne guérit pas, ma foi! Messieurs, il n'y aura pas de votre faute.

Les trois convives passèrent dans le salon, Louise était à la même place, toujours plongée dans la rêverie où l'avaient laissée les paroles du jeune docteur. Elle frissonnait au bruit des pas de Savenay, qu'elle reconnut instinctivement, et ses yeux évitèrent de se tourner vers lui.

—Louison, lui dit son mari, viens visiter mes poulains; une petite promenade te fera du bien.

—La faiblesse du sujet et la force de sa volonté s'y opposent, s'écria Aristide, pressé de proclamer les droits dont il venait de s'assurer la jouissance.

—En effet, dit-elle, mes jambes me soutiennent à peine, mais j'aurai la force de vous accompagner jusqu'à la porte du parc.

Le docteur fut obligé de céder au caprice de sa malade, et tous quatre sortirent, accompagnés de la mette joyeuse. M. Riquemont s'était empressé d'Aristide pour lui montrer ses espaliers en fleurs; M. Savenay offrit naturellement son bras à madame Riquemont. Il mesura son pas à celui de Louise, et tous deux allèrent lentement sur les gazons fleuris, suivant à longue distance le vieux docteur et le campagnard.

— Eh bien! monsieur Herbeau, demanda celui-ci, que pensez-vous de ce jeune homme?

En voyant Louise attachée au bras de Savenay, le vieux docteur n'avait pu réprimer un mouvement de jalousie. Ce n'était pas assez pour lui d'avoir triomphé sur le terrain de la science; il est des triomphes plus doux! Aristide s'était assuré la conquête de la gastrite; mais il fallait encore sauver la clientèle du cœur. D'ailleurs, M. Herb n'e se dissimulait pas que cette conquête pouvait lui échapper d'un jour à l'autre. Il connaissait M. Riquemont; il savait combien son humeur était capricieuse et fantasque; malgré les belles protestations qu'il avait reçues de ce diable d'homme, il ne se cachait pas à lui-même que M. Savenay avait singulièrement réussi dans le cœur de son hôte. En moins d'un instant, la caudeur d'Aristide s'allérita, son innocence pâlit, sa vertu chancela, et Yago passa tout entier dans cette âme que Dieu avait pétrie d'amandes douces, de lait et de miel.

—Ce jeune homme est bien, très-bien, en vérité, répondit le perfide Herbeau. Il manque d'expérience, il a besoin d'étude, mais l'exercice de son art le fortifiera. Et puis, c'est un garçon modeste, s'exprimant avec facilité, jugeant bien les hommes...

—Et les chevaux aussi, s'écria M. Riquemont; avec cela un véritable agronomie, qui pourrait en remontrer aux plus habiles; en même temps un excellent horticulteur, capable de nous faire manger des melons à la Saint-Philippe!

—Ce jeune homme est fort bien, à coup sûr, ajouta le docteur d'une voix paternelle; dans quelques années, il pourra faire un médecin distingué, pourvu toutefois qu'il ne veuille le point se jeter dans les innovations de la science; car c'est là ce qui perd les jeunes gens, monsieur Riquemont, c'est là ce qui les perd tous. Et M. Savenay est bien jeune encore! Il est plus jeune que nous, monsieur Riquemont. An reste, un charmant cavalier, à ce qu'il m'a semblé, un amable cavalier, je ne crains pas de le dire.

—Et un bon convive, s'écria M. Riquemont; un convive qui boit sec et n'eternue pas du grec à chaque phrase.

Ce jeune homme est décidément fort bien, ajouta encore une fois l'insistant Herbeau qui se glissait comme une vipère dans le cœur de l'époux; ses manières m'ont charmé, je m'emploierai certainement de tout mon pouvoir au succès de ses dévants.

—Voilà qui est d'un galant homme, monsieur Herbeau, dit M. Riquemont on lui frappant sur le ventre. (A suivre.)

J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE-ÉDITEUR. Seul autorisé à publier l'Ordo et le calendrier approuvés par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec.—Agent de la célèbre maison Meurs de Londres pour l'importation des cloches.—Fournitures pour écoles à des prix très réduits, 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec, 9 janvier 1886.

ATTENTION! ATTENTION! Grande vente de marchandises offertes au public avec une réduction de 25 pour cent, le tout en parfait ordre, rien d'endommagé. Ne manquez pas l'occasion. Lundi prochain la grande vente commencera sans réserve chez A. T. CONSTANTIN & CIE, Ancien poste de M. A. Roberge, No. 218 Rue et Faubourg St-Jean, Québec, 9 janvier 1886.

J. H. E. PLAMONDON & Cie, AGENTS, Marchands de toutes sortes de machines à coudre New Home, Wheeler & Wilson, White Singer, Nouveau William, Raymond, Royal, etc. Coûtes de sûreté neuves et de seconde main, marchands à commission, marchands d'Huiles Lubrifiantes etc., manufacturiers de "Tippis" en cuir et de "Shanks" en bois. Nos. 214, 246 et 248, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec, 9 janvier 1886.

LA Manufacture de Chemises de Québec Nos. 116 à 120, Rue St-Paul, B.-V. A. GINGRAS & CIE, propriétaires, A. S. BEAUHEMELIN, Gérant. Demandez, chez les marchands en gros de Québec, les Chemises de cet établissement, les meilleures et aux prix les plus avantageux. Québec, 9 janvier 1886.

A Vendre. Cette propriété située dans un poste si charmant, au Mont-Plaisant, la résidence de John Burroughs, cuisinier, comprenant Jardin, Arbres Fruitiers et toutes les améliorations modernes. S'adresser à CYR. TESSIER, Ecr., Notaire, 28 janvier 1886. 3fs-j-0-72

JAS. F. BELLEAU AGENT GENERAL D'ASSURANCES. Edifice de la Banque Union, No. 56 Rue St-Pierre, Québec. Assurance contre le Feu LANCASHIRE D'ANGLETERRE, capital: £3,000,000 stg. GEARLAN D'ANGLETERRE, capital £2,000,000 stg. Assurance sur la Vie et contre les accidents CRITZER du Canada, capital: \$1,188,000 Directeurs: Hy. Lyman, Ecr., président; Andrew Allan, Ecr., Vice-Président; Robert Anderson, Vice-Président; Merchant Bank; Arthur Prevost, Ecr., Directeur "Banque du Peuple"; J. B. Rolland, C. D. Procter, Hugh M. Allan, Ecr. Québec, 9 janvier 1886.

PIANOS, HARMONIUMS ET MUSIQUE. ARTHUR LAVIGNE, ÉDITEUR DE MUSIQUE, Importateur de PIANOS et HARMONIUMS. Des célèbres manufactures de Pianos KRANICH & BACH, E. McCAMMON, WHEELLOCK & CIE, R. S. WILLIAMS, MARSHAL & SMITH, ETC., ETC. Harmoniums MASON & HAMLIN, BURDETT & CIE, W. BELL & CIE, D. W. KARN & CIE, PELOUDET, ETC., ETC. Pianos neufs, boîte en bois de rose, 7 1/2 octaves, montés sur agrafes, pieds et pédales sculptés, pour \$220 et au-dessus. Harmoniums neufs, en noyer noir, cinq octaves, pédale d'expression, depuis \$65 et au-dessus. Aussi Pianos et Harmoniums d'occasion, à vendre ou à louer. Les dernières nouveautés musicales reçues chaque semaine des éditeurs Européens. Aussi: Folios pour musique,—Poli français pour nettoyer les Pianos,—Tapis en caoutchouc et en drap pour Pianos et Harmoniums,—Photographies de célébrités musicales et autres,—Accord et réparation de Pianos, Harmoniums et Orgues d'Eglise, au No 55, RUE DE LA FABRIQUE. Québec, 9 janvier 1886.

PETITE VEROLE! Ses marques peuvent être effacées. Maison LEON & Cie, 51 Tottenham Court Road, LONDRES, 202 rue High Stratford, Angleterre. Parfumeurs de S. M. la Reine Ont inventé et patenti cette préparation L'OBLITERATEUR qui efface les marques de la petite verole pour toujours. Son application est simple et inoffensive, ne cause aucune douleur ni inconvénient et ne contient rien d'un caractère nuisible. Prix: \$2.50. Cheveux Superflus Le remède épileptique de LEON & CIE, enlève en quelques minutes les cheveux superflus sans la moindre douleur,—les cheveux ne repoussent jamais.—Ce remède est très simple. Instructions complètes. Remède envoyé par maille. Prix: \$1.00. GEO. W. SHAW, agent général, 210 rue Tremon Boston Mass. 25 janvier 1886. 64

DELICIEUSES SONT LES HUITRES services de toutes les manières imaginables à notre établissement. Nous faisons une spécialité des Huitres dites SCALLOPS en écaille et pour lesquelles on prend les commandes des familles, commandes qui sont exécutées sous le plus court délai. La barre est remplie de tout ce qu'il y a de mieux. Chambres à louer aux voyageurs ou à des pensionnaires permanents. Repas préparés suivant toutes les règles de l'art. Une boutique de barbier fait partie de l'établissement. On pourra s'y procurer de l'Eau Minérale de St-Léon au naturel et gazeuse. ALPHONSE POULIN & CIE, Coin des rues St-Jean et du Palais, Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE. Environ 100 arpents de terre admirablement situés à un mille de l'église de St-Gervais, avec maison, granges, sucrerie de plusieurs mille érabes toute grée, vergers, avec rivière qui la traverse, etc. Aussi, lots de terre pour foins. Conditions libérales. JOSEPH GOSELLIN, St-Gervais, (Bellechasse), Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui a existé jusqu'à ce jour sous les noms de McCall, Stuchyn & Co., Québec, et de Stirling, McCall & Co., Montréal, a cessé d'exister par limitation de temps le 31me jour de décembre 1885. JOHN STIRLING, JOHN McCALL, Londres, Ang. JOSEPH SIEHYN, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. Au sujet de l'annonce de dissolution ci-dessus, les soussignés ont de nouveau formé une société dans le but de continuer sous les mêmes nom et raison les affaires de la maison McCall & Co., Québec, dont ils sont les successeurs et, comme tels, dûment autorisés à collecter toutes les dettes dues à l'ancienne société. JOSEPH SIEHYN, JOHN McCALL, Londres, Ang. Québec, 9 janvier 1886.

BIERE ET PORTER. Les affaires de la maison Stirling, McCall & Co., Montréal, seront continuées par le soussigné sous les nom et raison de John Stirling & Co., à qui devront être payés toutes les dettes dues à l'ancienne société de Stirling, McCall & Co. JOHN STIRLING, Québec, 9 janvier 1886.

BIERE ET PORTER. Les boissons par excellence pour les Fêtes sont les Célèbres Bière et Porter Labatt, de Londres. Les plus hautes autorités médicales en recommandent l'usage comme tonique et comme le breuvage le plus favorable à la santé. L'analyse du Rév. P. J. E. Paq, professeur de chimie de l'Université Laval, prouve qu'ils sont fabriqués avec les meilleures qualités d'orge ou de houblon, et qu'ils peuvent rivaliser avec les meilleurs bières et porters importés, et ne contiennent ni acide, ni autres ingrédients nuisibles à la santé. La célèbre bière Labatt de Londres est reconnue la meilleure du Canada, par la contre-façon et l'imitation du véritable libelle par des brasseurs et embouteilleurs peu scrupuleux. Acheté la célèbre Bière et Porter Labatt de Londres, et n'en prenez point d'autres en substitution. J. N. MONTREUIL, Seul Agent à Québec. P. S.—En mains le stock le plus considérable de Québec de Bière en bouteilles. Québec, 9 janvier 1886.

LOTERIE NATIONALE DE M. LE CURÉ A. LABELLE. VALEUR DES LOTS. PREMIÈRE SÉRIE, \$50,000 00 GROS LOT \$10,000 DEUXIÈME SÉRIE, \$10,000 00 GROS LOT \$2,500 LE QUATRIÈME TIRAGE aura lieu au Cabinet de Lecture Paroissiale, vis-à-vis le Séminaire, à Montréal, MERCREDI, le 10 FEVRIER 1886, à 2 heures P. M. Coût du Billet. Première Série, \$1.00. Deuxième Série, 25 cts. Pour obtenir des billets, s'adresser, soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No. 19, rue Saint-Jacques, Montréal. Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets. (Etats-Unis, 8 cts.) La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le ou vers le 16 Février, à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de trois cents. Québec, 9 janvier 1886.

E. LEMIEUX, Notaire, LEVIS, Bureau, Cote des Marchands, No. 6. Résidence: RUE WOLFE, en face de l'Eglise Anglaise. Québec, 9 janvier 1886.

JOS. AMYOT & FRERE, IMPORTATEURS, EN GROS SEULEMENT, D'EFFETS FRANÇAIS, ANGLAIS ET AMÉRICAINS No. 38, Rue St-Pierre, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

MOULIN PARE, Sciege et Rabottage, Boîtes d'emballage, Ecailles à Alumettes, Boîtes en carton de toutes qualités. Coin des Rues L'ALÉMAND et CARON, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

NOUS OFFRONS EN VENTE A BON MARCHÉ Vaisselle, Porcelaine, Faïence, Verrieres, Lampes de tout genre, Huile de charbon, Huile Kérosine, et la célèbre Légion, Contellerie, Argenterie une spécialité, Lampes Rochester dont je pourrais éclairer est de 65 chandeliers. RENAUD & CIE, 24, Rue St-Paul, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

FABRIQUE DE VINAIGRE "EUREKA," E. & A. ROBITAILLE, MANUFACTURIERS DE VINAIGRE, ALCOOL METHYLIQUE ET CONSERVES MARINÈRES. Québec, 9 janvier 1886.

V. BELANGER, Agent, "SUN" Compagnie d'Assurance sur la Vie et Accident, Bureau Principal: 164, rue S. Jacques, Montréal. Succursale à Québec, coin des Rues St-Pierre et St-Antoine, est la seule Compagnie qui émet des polices n'imposant aucune condition et n'a dans ses livres aucune réclamation qui ait été contestée. Québec, 9 janvier 1886.

J. E. MORRISON, Pharmacien et Chimiste, No. 31, Rue Boicé, (vis-à-vis la Basilique), Drogues, Produits Chimiques, Parfums, Médecines patentées, etc. Prescriptions exécutées avec soin.—Heures du dimanche: de 9 à 10 h. a.m., de 11.30 h. a.m. à 1 h. p.m., et de 5 à 6 h. p.m. Québec, 9 janvier 1886.

BLANCHET, AMYOT & PELLETIER, AVOCATS, No. 61, Rue St-Pierre, Basse-Ville, QUEBEC. JON. J. BLANCHET, L.L.B., O.R. G. AMYOT, L. P. PELLETIER, L.L. L. Québec, 9 janvier 1886.

C. S. RIVERIN, Ancienne maison Blumhart & Riverin, Marchands-Épiciers. Spécialité: Vins et Liqueurs, Thés et Cakes, en gros et en détail, No. 45, rue de la Couronne, St-Roch, Québec. Québec, 9 janvier 1886.

LA NOUVELLE ANNÉE. Amène généralement de bonnes réflexions avec les bons souhaits. Les meilleurs mets ne conviennent pas toujours aux bons estomacs, même à ceux qui sont les plus robustes. Pour les mieux régulariser, le meilleur remède connu est la célèbre EAU MINÉRALE DE ST-LEON. En vente en gros et en détail par GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Seuls agents pour la Puisseance, en face de l'Archevêché, rue Port Dauphin, Haute-Ville, Québec, 9 janvier 1886.

La Célèbre Machine à Coudre WHITE SHUTTLE est la meilleure, la plus utile, la plus économique, la plus grande, celle qui fonctionne le plus facilement et fait le moins de bruit. Elle est construite de manière à fonctionner avec la plus grande facilité et sans causer la moindre fatigue aux personnes les plus faibles et les plus délicates. J. DYNES, 91, Rue St-Jean. Une visite est respectueusement sollicitée. Aussi, au même établissement, Vues, Portraits, Paysages et Peintures Historiques de toutes sortes. Québec, 9 janvier 1886.

LAMPES A GRANDE REDUCTION. NE L'OUBLIEZ PAS. Si vous avez besoin d'une bonne Lampe, rendez-vous à l'endroit que je tiens au No. 92, Côte Lamontagne. Lampes Salons, Bibliothèques, Salles à Manger et de passages, en Nickel, Cuivre poli et en métal brossé, aussi Lampes pour Eglise, constamment en mains. Le plus grand assortiment en Canada chez F. O. VALLERAND, 92, Côte Lamontagne. N. B. Aucune relation d'affaire avec les autres magasins du même nom. Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE. LIMITES A BOIS, MOULIN A SCIE A VAPEUR, FERME, etc. Dans les Caps, douze milles en bas de St-Joachim, comté de Montmorency; une étendue de terre, six mille de longueur, comprenant une partie en bois de construction et une grande quantité de bois de chauffage, un bon moulin à scie à vapeur presque neuf, n'ayant été en opération qu'un an et demi seulement. Et dix autres batisses, granges, étables, etc., etc. Le moulin en la terre peut être vendu seul à la demande de l'acheteur par GEORGE TANGHAY, 7, rue Arthur, Basse-Ville, Québec, 9 janvier 1886.

PROGRES. L'acquisition récente d'un appareil Photographique très perfectionné, nouvellement importé de Paris, me permet maintenant de porter des portraits de grandeur naturelle qui sont d'une perfection irréprochable et qui surpassent tout ce qui a été fait jusqu'ici dans ce genre. Je puis aussi, avec ce nouvel instrument, copier des portraits de grandeur naturelle d'après de petits portraits. Mais il est préférable, quand c'est possible, de les poser d'après nature. Nous faisons les portraits dits "Cartes de visite" pour \$1.50 la douz. Ceux de Cabinets pour \$3.00. Tous ces portraits sont finis à l'encre de Chine par des personnes habiles. J'invite tout particulièrement les Rév. Messieurs du Clergé, et les Communautés Religieuses qui désirent des portraits ou photographies, à visiter mes ateliers où je leur promets une entière satisfaction. Ils auront aussi mon établissement un assortiment complet de Moulures, Cadres et Passepartouts de tous genres. Nos moulures varient de 2 à 40 cents le pied. Pour vous convaincre des avantages que nous offrons au public, une visite est respectueusement sollicitée. A. R. ROY, Côte du Passage, Lévis, Québec, 9 janvier 1886.

A VENDRE. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

AVIS. La société qui existait sous le nom de Lennon, Pennée & Cie n'a été dissoute de consentement mutuel le 1er décembre 1885. E. M. LENNON, F. PRNNEE. Les affaires de Lennon, Pennée & Cie marchands de fleur, grain et provisions, se sont continuées par le soussigné, sous le nom de E. M. Lennon & Cie, à qui toutes les dettes dues à la société Lennon, Pennée & Cie, doivent être payées. E. M. LENNON, Québec, 9 janvier 1886.

"LA JUSTICE," P.-G. DELISLE, IMPRIMEUR, En face de l'Archevêché.